Parc naturel régional de Camargue

Registre des délibérations - Délibération n° 05: 20/04/2016

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA DÉCOUVERTE ÉQUESTRE À LA PALISSADE
APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE
ET NOUVEAUX TARIFS DE LA DECOUVERTE EQUESTRE AU DOMAINE DE LA PALISSADE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt avril à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

- **Étaient présents :**
  - **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere,
  - **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Marie-Pierre Callet
  - **Représentants des Communes :**
    Commune d'Arles : David Grzyb, Nicolas Koukas
    Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
    Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
  - **Représentants des établissements publics :**
    Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
    Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
    Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
    Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
    Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
    Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn
- **Avaient donné pouvoir :**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
  Commune d'Arles : Alain Dervieux à Nicolas Koukas
  Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
  Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac
- **Étaient absents-excusés :**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
  Commune d'Arles : Bernard Bacchi
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
  Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
  Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

S/PREFECTURE D'ARLES
26 AVR. 2016
ARRIVEE

- **Le Conseil de Parc était représenté par 29 membres**
- **Autres personnes présentes :**
  François Letourneux, Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
  Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
  Sonia Ayme, responsable administrative et financière, Parc naturel régional de Camargue
  Andréa Zergaoui, agent administratif d'accueil, Parc naturel régional de Camargue
  Aline Cianfarani, Conseillère municipale, commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
  Olivier Birand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
  Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
  Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
  Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	64

Date de convocation
JMMT/CH – 18/03/2016

Parc naturel régional de Camargue

Délibération n° 05: 20/04/2016

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA DÉCOUVERTE ÉQUESTRE À LA PALISSADE
APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE
ET NOUVEAUX TARIFS DE LA DÉCOUVERTE EQUESTRE AU DOMAINE DE LA PALISSADE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1411-2 et L.1411-12,
Vu la délibération du comité syndical du 12 février 2016, approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la découverte équestre à la palissade, et le rapport annexé de présentation de la délégation de service public, et contenant les caractéristiques de la prestation que doit assurer le délégataire ;
Vu la délibération N°14 du 12/02/2014 concernant la création d'une régie de recette pour l'accueil et la découverte équestre au domaine de la palissade ;
Vu le rapport d'analyse des offres présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;
Vu le projet de contrat et ses annexes,

1) Procédure de mise en concurrence
Par délibération en date du 12 février 2016, le comité syndical a approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la découverte équestre à la Palissade, et a autorisé M. le Président à engager la procédure de mise en concurrence. Ainsi, cette procédure a été conduite conformément aux dispositions des articles L. 1413-12 du code général des collectivités territoriales. Les étapes de la procédure ont été retracées dans le rapport d'analyse des offres.
A l'issue de la publication, une seule offre a été remise, à savoir celle de M. Jean-Marie REISSI ; après analyse et négociation, la proposition de M. Jean-Marie REISSI a été jugée satisfaisante au regard des critères de sélection pour permettre la gestion de la découverte équestre.

2) Economie du contrat et tarification de la découverte équestre :
Conformément à ce qui était prévu dans le rapport de présentation de la délégation de service public, le délégataire supportera l'ensemble des risques économiques et financiers liés à l'exploitation du service. Il versera une redevance pour l'occupation des installations de la Palissade permettant le stationnement des chevaux. Il se rémunérera auprès des usagers, conformément aux tarifs adoptés par le Parc : le prix versé pour la pratique de la découverte équestre par les visiteurs comprend la part versée au prestataire équestre et le montant de l'entrée au site prélevé par le Parc naturel régional de Camargue.

Les tarifs de la découverte équestre ont déjà fait l'objet d'une délibération le 12 février 2014 (délibération N°14 : création d'une régie de recette pour l'accueil et la découverte équestre au domaine de la palissade). Toutefois, dans le cadre du changement de régime juridique de la gestion de la découverte équestre, et de l'évolution de certaines prestations, il convient de délibérer à nouveau pour mettre à jour ces tarifs.

Ainsi, au regard de l'équilibre économique du contrat, la grille des tarifs suivante est proposée :

T = tarif DP = Domaine Palissade E = équestre SCOL : scolaire V : visite
P : tarif plein R : tarif réduit G : tarif gratuit 1=1h GR : tarif groupe 2 = 2h 3=3h

DÉCOUVERTE ÉQUESTRE	Tarifs D.E visiteurs	Entrées Domaine de la Palissade	Reversement délégataire
Tarifs 1 heure			
Adultes	TE.P1 = 19 €	TDP.P = 3 €	16 €
Enfants (-12 ans)	TE.R1 = 16 €	TDP.G = 0 €	16 €
Groupe (+ de 25 pers.)	TE.GR1 = 21 €	TDP.GR = 6 €	15 €
Scolaires (+35,00 €/classes)	TE.SCOL1 =15 €	TDP.GSCOL=0 €	15 €
Tarifs 2 Heures			
Adultes	TE.P2 = 32 €	TDP.P = 3 €	29 €
Enfants (–12 ans)	TE.R2 = 30 €	TDP.G = 0 €	30 €
Groupes (10 à 15 pers.)	TE.GR2 = 34 €	TDP.GR = 6 €	28 €
Scolaires (+35,00 €/classes)	TE.SCOL2 = 28 €	TDP.GSCOL =0 €	28 €
Tarifs 3 heures			
Adultes	TE.P3 = 45 €	TDP.P = 3 €	42 €
Enfants (-12 ans)	TE.R3 = 43 €	TDP.G = 0 €	43 €
Groupe (+ de 25 pers.)	TE.GR3 = 48 €	TDP.GR = 6 €	42 €
Scolaires (+35,00 €/classes)	TE.SCOL3 = 40 €	TDP.GSCOL = 0 €	40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

1. approuve le choix de M. Jean-Marie REISSI en tant que délégataire du service public de la découverte équestre sur le site de la Palissade.

2. approuve le contrat de délégation de service public de découverte équestre sur le site de la Palissade joint en annexe

3. approuve les nouveaux tarifs de la découverte équestre proposés pour la durée de la convention.

4. autorise M. le Président à signer le contrat de délégation de service public de découverte équestre sur le site de la Palissade et tous les documents y afférant, notamment la convention d'occupation temporaire tripartite entre le conservatoire du littoral, le délégataire et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue pour l'exploitation de la découverte équestre sur le site du Domaine de la Palissade jointe en annexe

5. approuve la convention gérant la vente de la prestation de service de la découverte équestre sur le domaine de la Palissade entre le délégataire et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue jointe en annexe et d'autoriser M. le Président à la signer.

6. autorise M. le Président à effectuer toute diligence pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland CHASSAIN